

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MEURTHE-ET-MOSELLE : BILAN 1^{er} SEMESTRE 2023

Accidentalité entre le 1^{er} janvier et le 30 juin

Nombre d'accidents, tués et blessés dans le département entre 2019 et 2022 (sauf 2020*)

Années	Accidents	Tués	Blessés	Dont Hospitalisés
2023	278	16	325	77
2022	285	21	364	92
2021	253	15	301	61
2019	245	14	298	66

* L'année 2020 étant singulière, elle ne peut pas être considérée comme année pertinente pour établir une tendance ou une comparaison (en raison des confinements liés à la crise sanitaire).

En comparaison avec l'année 2022, les six premiers mois 2023 sont marqués dans le département par :

- une baisse de 3% des accidents corporels : 278 accidents de janvier à juin 2023 contre 285 en 2022 ;
- une baisse de 11 % du nombre des blessés et une baisse de 17 % du nombre des blessés hospitalisés depuis le début de l'année 2023.

Toutefois, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023, **16 personnes ont perdu la vie sur les routes en Meurthe-et-Moselle.**

Typologie des personnes tuées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023

En Meurthe-et-Moselle, sur cette période, on enregistre :

Une augmentation de certains modes de déplacement parmi les personnes tuées

- 3 conducteurs de motocyclettes lourdes, contre 2 tués sur la même période en 2022 ;
- 3 piétons contre 1 piéton en 2022 ;
- 3 cyclistes contre 2 en 2022.

Une augmentation sensible des blessés entre les 1^{er} semestres 2022 et 2023

- 69 piétons blessés contre 50 en 2022 ;
- 26 cyclistes blessés contre 19 sur la même période.

D'une manière générale, le bilan du 1^{er} semestre 2023 est meilleur que celui de 2022 et la courbe des accidents, tués, blessés baisse pour la première fois depuis 2020.

Cependant, le département reste au-dessus des chiffres par rapport à l'année 2019 (dernière année post-covid) : +10% d'accidents, +2 tués et +9% de blessés.

Répartition des tués par mode de déplacement entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023



7



3



0



3



3

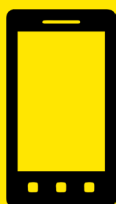
Principales causes relevées dans les accidents mortels

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023, on observe la présence de cinq causes présumées dans les 16 accidents mortels survenus dans le département.

Causes présumées dans les 16 accidents mortels



56%
Vitesse excessive



44%
Inattention



6%
Alcool et stupéfiants



6%
Malaise présumé précédant l'accident

6%
Somnolence



D'une part, il est à noter que plusieurs causes peuvent être relevées dans un même accident. D'autre part, au regard du faible échantillon (16 tués), il n'est pas possible d'établir une évolution des tendances des facteurs d'accidents mortels dans le département pour ce seul premier semestre 2023. Pour rappel, sur la période 2017- 2021, les trois causes principales relevées dans les accidents mortels étaient : la vitesse (36%), l'alcool (29%) et les stupéfiants (17%).

Suspension de permis de conduire

1 786
suspensions
(contre 1 656 en 2022)

dont



453



375

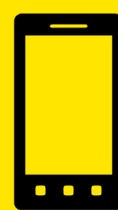


919



35

refus d'obtempérer



2



2

suite à accidents mortels

Depuis le début de l'année, on observe un recul du nombre des retraits de permis pour consommation d'alcool (-12%).

Par contre, les suspensions de permis de conduire :

- pour **usage de stupéfiants augmentent de 20% par rapport à 2022** (41% par rapport à 2021) ;
- pour **refus d'obtempérer** passent de 1 en 2022 à 35 en 2023.

Typologie des infractions constatées

Concernant le 1^{er} trimestre 2023, on constate que si le nombre des infractions effectivement sanctionnées progresse par rapport aux années précédentes, les contrôles automatisés sont en recul de 35 % par rapport à 2019 : **98 234 infractions en 2023** (contre 150 183 infractions en 2019).

En revanche, on note une augmentation des infractions constatées par des radars mobiles (+244%) et des voitures-radar (+237%) sur la même période. Ces deux modes de contrôles-sanctions permettent notamment d'adapter le dispositif si nécessaire, de répondre à des besoins spécifiques exprimés par des gestionnaires de voirie, des collectivités, ou encore de générer un effet aléatoire, plus diffus et plus dissuasif.

Infractions de janvier à juin 2023 hors contrôles automatisés

Par rapport au 1^{er} semestre 2022, on observe une augmentation sensible concernant :



9 794 infractions pour vitesse avec interception =
contre 6 183 en 2022
(+58%)

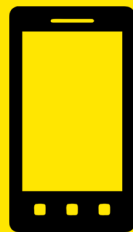


5 465 infractions pour stupéfiants
contre 4044 en 2022
(+35%)

Et une évolution plus faible de ces infractions :



716 infractions relatives à l'alcool
contre 786 en 2022
(-9 %)



2 937 infractions relatives à l'utilisation du téléphone portable au volant
contre 2 866 en 2022
(+2%)



752 infractions relatives au non-port de la ceinture de sécurité
contre 811 en 2022
(-7%)

Conclusion

Lors du 1^{er} semestre 2023, on observe une diminution très sensible du nombre d'accidents, de tués et de blessés sur les routes du département par rapport à 2022, ce qui est bien évidemment encourageant.

Toutefois, depuis plus de 10 ans, la situation sécuritaire sur les routes, notamment en ville, ne progresse plus et le nombre de tués, chaque année, en Meurthe-et-Moselle varie entre 30 et 35 personnes. **La lutte contre l'insécurité routière reste donc un combat à mener** et il convient pour cela de lui donner une nouvelle dynamique en faisant évoluer la réglementation, en renforçant la prévention et les sanctions.

C'est tout le sens, d'une part, au niveau national, des mesures préconisées par le Comité interministériel de la sécurité routière présidée par la Première ministre, le 17 juillet dernier et, d'autre part, au niveau local, du document général d'orientation 2023 - 2027, signé le 15 juin 2023 par les services de l'Etat, les gestionnaires de voirie et le ministère public.

Contacts presse :

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28
Maëlis Rybarczyk : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29



@prefet54



@Préfet de Meurthe-et-Moselle